

Les UHR (unités d'hébergement renforcé) sont implantées au sein des EHPAD. Elles accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement sévères. Un projet de soin est adapté à la personne ainsi qu'un projet de vie personnalisé. Les familles et les proches sont encouragés à y participer.

Enfin, l'environnement architectural est adapté aux personnes accueillies et se différencie du reste de la structure.

Les UHR : des structures pour une prise en charge des patients présentant des troubles sévères de la maladie d'Alzheimer

Les UHR offrent un hébergement aux résidents souffrant de troubles sévères du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie et celle des autres résidents de l'EHPAD.

L'admission repose sur un diagnostic réalisé par le médecin de l'unité et l'équipe soignante sur la base de l'Inventaire Neuropsychiatrique (NPI/ES).

3 critères sont requis :

- le diagnostic de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée,
- des troubles sévères du comportement qui altèrent la sécurité et la qualité de vie du patient, des autres résidents, des soignants ou de l'entourage,
- le patient doit être mobile.

L'entrée n'est possible que si le consentement de la personne a été activement recherché.

Les objectifs de cette structure spécialisée Alzheimer

Les objectifs de ce service sont le maintien et la réhabilitation des capacités fonctionnelles et cognitives des résidents ainsi que la réduction, ou la disparition des troubles comportementaux.

Le fonctionnement des Unités d'Hébergement Renforcé (UHR)

Les UHR assurent l'accueil de nuit et de jour, de 12 à 14 résidents de l'EHPAD ou de l'USLD (unité pouvant aller jusqu'à 20 résidents).

La durée du séjour n'est pas limitée dans le temps, en effet les critères de sortie de cette unité sont directement liés à la réduction des symptômes psycho-comportementaux ou une perte de mobilité. La décision de sortie sera prise avec l'équipe soignante, uniquement après une période d'observation, puis sur avis de la commission d'admission en lien avec le médecin traitant du résident (ou en USLD, du médecin de l'unité) après information et recherche de consentement de la personne malade et en concertation avec la famille ou l'entourage proche.

Le personnel soignant d'une UHR

Le personnel soignant des UHR est composé d'un médecin, d'un infirmier, d'un psychomotricien ou un ergothérapeute, d'un aide-soignant, d'une aide médico-psychologique ou d'accompagnement éducatif et social, d'un assistant de soins en gérontologie et d'un psychologue.

Le personnel est particulièrement attentif aux habitudes de la personne comme les alternances jour/nuit, la prise alimentaire, les périodes de repos, les activités, les éliminations.

Les prestations en UHR

Des activités pour les malades Alzheimer sont proposées, au moins une fois par semaine :

- Activités thérapeutiques variées : musicothérapie, activités cognitives, médiation animale, art-thérapie ;
- Participation aux activités sociales ;
- Accompagnement individuel ou collectif à effet thérapeutique.